



Interêts après remboursement avec echancier

Par **calanque**, le **22/08/2018** à **21:22**

Bjr,

Lors du jugement, j'ai accepté que mon créancier qui se disait gênée, rembourse ses loyers impayés selon un échéancier sur 7 ans.

J'avais mis 2 ans à retrouver sa trace, donc le juge avait retenu les intérêts légaux sur ces 2 ans.

La dette est soldée à ce jour mais j'ai découvert que sa situation financière lui aurait permis de s'acquitter de ses loyers en temps voulu depuis le 1er mois de la location.

Cela m'incite à vouloir demander des intérêts sur la durée du remboursement, le juge du tribunal ayant dit que c'était possible.

Après avoir demandé au tribunal comment je devais m'y prendre, j'ai contacté un huissier qui me déconseille de le faire me disant que le juge risque de ne pas me les accorder et que cela me ferait des frais inutiles.

Dois-je suivre son conseil?

Merci d'avance pour votre réponse.

Avec mes meilleures salutations

Par **Visiteur**, le **22/08/2018** à **21:47**

Bjr

L'affaire a été jugée, la sanction respectée, peu de chance de pouvoir réouvrir ce dossier.